

Départements de l'Oise, de la Seine et Marne et du Val d'Oise

**SYNDICAT MIXTE du
BASSIN VERSANT de la THEVE**



**PROGRAMME PLURIANNUEL
de RESTAURATION et d'ENTRETIEN**

de la

THEVE ET DE SES AFFLUENTS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 02/07/2020 au 18/07/2020

Suivant arrêté de Messieurs les Préfets de l'Oise, de la Seine et Marne et du
Val d'Oise du 9 juin 2020

**CONCLUSIONS et AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Bien que destinée à une population de plus de 60 000 habitants, cette enquête publique a suscité très peu d'intérêt.

De plus, les remarques faites par le public sont pour l'essentiel « Hors sujet ».

En effet, le principal désordre relevé par treize personnes, affecte le réseau d'eaux usées de la commune de Coye la Forêt qui entraîne dans certains cas une pollution de la Thève à hauteur du lavoir de Coye la Forêt.

Ce dysfonctionnement du traitement des eaux usées de la commune de Coye-la-Forêt est connu et doit être réglé par le syndicat en charge de la compétence « assainissement des eaux usées » de la commune : le SICTEUB, Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux.

Le SITRARIVE assure la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » et ne peut donc intervenir sur un domaine de compétence qui n'est pas le sien.

Par contre, il me paraît indispensable que la DDT de l'Oise fasse remonter auprès du SICTEUB cette problématique et qu'elle suive ce dossier épineux qui inquiète à juste titre un certain nombre d'habitants de la commune de Coye la Forêt.

Il en est de même pour les remarques faites au sujet des étangs de Commelles, du passage des animaux sauvages et la mise en œuvre d'ouvrages hydrauliques pour lutter contre les inondations, ces différents points n'étant pas de la compétence du SITRARIVE

Le SITRARIVE a d'ores et déjà programmé des réunions avec des membres du conseil municipal d'Othis afin de traiter le problème d'écoulement des eaux de la Thève dans cette commune.

Tous les autres points soulevés par les remarques faites par le public lors de cette enquête ont trouvé une réponse précise, complète et détaillée de la part du SITRARIVE.

Il en est de même pour les réponses faites aux observations émanant des Personnes Publiques Associées.

Concernant le long courrier rédigé par le propriétaire du château de Pontarmé, celui-ci a également reçu une réponse sur chaque point évoqué qui ne soient pas hors sujet.

Bien que le propriétaire ne soit pas d'accord sur un certain nombre de point avec le SITRARIVE, notamment sur la création de berges droites au lieu d'en pentes douces, le syndicat est à la disposition de M. Lefèvre pour trouver une alternative à ce projet qui puisse satisfaire les attentes de chacun.

Néanmoins, certains matériaux (palplanches PVC) ou technique (berges verticales) sont incompatibles aux objectifs recherchés de bon état écologique de la masse d'eau, ce qui peut facilement se comprendre quand on sait que l'obtention de subventions est directement lié à ce type de choix.

Le SITRARIVE est également à la disposition de M. Lefèvre pour participer à l'aménagement du seuil permettant la continuité écologique et l'alimentation en eau des douves.

Concernant le projet de remise en fond de vallée, il n'est pas défini à l'heure actuelle, vu qu'une étude est programmée ayant pour objectif d'analyser la faisabilité technique de remettre la Thève en fond de vallée, de proposer des scénarii d'aménagement mais principalement de réunir un Comité de Pilotage pendant lequel tous les propriétaires concernés seront conviés afin d'échanger autour d'un projet commun d'intérêt général.

Pour ma part, j'ai pris beaucoup de temps à lire ce dossier fort complet et je n'ai pas trouvé d'arguments contre ce projet.

Au contraire, la nécessité de rétablir un fonctionnement naturel de la Thève et de ses affluents afin que la continuité écologique soit rétablie ou préservée est forcément une très bonne chose.

Ce programme permettra ainsi de :

- Maintenir un libre écoulement des eaux et limiter le risque inondation
- Restaurer la libre circulation des espèces et des sédiments
- Favoriser la restauration des faciès et des habitats piscicoles
- Assurer la fonctionnalité de la ripisylve par une gestion équilibrée
- Préserver les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques

Aussi, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il convient de donner un

AVIS FAVORABLE

au programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Thève et de ses affluents.

Sous réserve qu'il soit fait pression par toutes les autorités compétentes auprès du syndicat concerné (SICTEUB) afin que des actions soient réalisées pour régler le problème de la gestion des eaux usées de la commune de Coye la Forêt.

Fait à Beauvais le 28 juillet 2020

Le commissaire enquêteur
Jacques NICOLAS